

SERMENT DE L'ŒNOLOGUE

LES DOUZE COMMANDEMENTS DE L'ŒNOLOGUE SONT :

1er Commandement

De consacrer mes compétences à la recherche d'une qualité du vin et de ses produits dérivés, ainsi que celle des autres boissons fermentées et distillées d'origine végétale, en respectant leur authenticité, leurs caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles.

2ème Commandement

D'exercer mes fonctions dans le cadre d'une responsabilité éthique, sociétale et environnementale.

3ème Commandement

De m'abstenir de tout acte ou propos de nature à déconsidérer la profession et de n'exercer aucune activité incompatible avec la dignité professionnelle.

4ème Commandement

De m'attacher à résoudre les problèmes relevant de ma compétence, avec conscience et dignité, dans le respect de la légalité et des bonnes pratiques viticoles et œnologiques.

5ème Commandement

D'agir en toute honnêteté envers mon employeur et mes clients.

6ème Commandement

De faire connaître et respecter les obligations et prérogatives de ma fonction.

7ème Commandement

De ne pas délivrer de bulletins d'analyses ou toute autre attestation de complaisance.

8ème Commandement

De respecter le secret professionnel.

9ème Commandement

De collaborer et d'agir avec loyauté envers mes confrères en leur témoignant le respect et la reconnaissance qui leur sont dus, tout comme à mes formateurs ou à mes étudiants.

10ème Commandement

De faire preuve de la plus stricte objectivité et de m'abstenir de tout propos, écrit ou oral, ou de tout acte dénigrant, quels que soient le support et le moyen de diffusion utilisés.

11ème Commandement

D'éclairer de mes conseils et de mon expérience les générations d'Œnologues à venir, notamment en faisant connaître et perpétuer les valeurs et traditions des métiers de l'Œnologue.

12ème Commandement

De ne rien entreprendre qui dépasse mes compétences.
De maintenir et d'actualiser mes connaissances et mon savoir-faire pour assurer au mieux l'exercice de mes fonctions.

« Je jure solennellement, librement et sur mon honneur, d'être à tout moment fidèle à ce serment et de répondre de mes actes devant l'ensemble de mes pairs. »